



Ville de Cerny

Essonne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DÉCEMBRE 2022

Date de convocation : 9 décembre 2022	Nombre de conseillers en exercice :	23
Date d'affichage : 9 décembre 2022	Nombre de conseillers présents :	15
	Nombre de conseillers votants :	22

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 15 décembre, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, sous la présidence de Madame Marie-Claire CHAMBARET, Maire de Cerny, à la suite de la convocation adressée le 9 décembre 2022.

Étaient présents : Mme CHAMBARET, M. HEUDE, Mme MITTELETTE-ROUSSI, M. PRAT, Mme BARBERI, MM. LACOMME, VELAY, Mme MAUGERE, MM. MIKOLAJCZAK, Mmes BOURBIER, TRIMBOUR, MM. FILLATRE, VUITRY, Mme VUITRY, M. PIERROT

M. Thomas FILLATRE est arrivé à 20h34 après l'installation de Monsieur Alain PIERROT

Ont donné pouvoir : M. Olivier CARNOT à M. Alain PRAT
M. Didier PLUMET à M. François LACOMME
Mme Laurie FILLATRE à M. Rémi HEUDE
Mme Chrystelle LEPAGE à Mme Marie-Claire CHAMBARET
Mme Laetitia LAUTRU à M. Thomas FILLATRE
M. Bruno DUBOIS à M. Patrick VELAY
M. Erwan MERLET à M. Alain VUITRY

Était absente excusée : Mme Marine DENOYER

A été désignée Secrétaire de séance : Mme Sylvie BARBERI

N° 2022 / VIII / 8 – 5.7

CCVE : Rapport d'activité 2021

VU le Code général des collectivités territoriales et particulièrement son article L.5211-39,
VU l'arrêté préfectoral n° 2002-PREF-DRCL/393 du 11 décembre 2002 portant création de la Communauté de communes du Val d'Essonne (CCVE),
VU l'arrêté préfectoral n° 2003 PREF-DRCL 435 du 15 décembre 2003 portant adhésion des communes de Baulne et La Ferté-Alais à la Communauté de communes du Val d'Essonne,
VU l'arrêté préfectoral n° 2010-PREF –DRCL 029 du 3 février 2010 portant adhésion des communes de Guigneville-sur-Essonne, d'Huisson-Longueville, Orveau et Vayres-sur-Essonne à la Communauté de communes du Val d'Essonne,
VU l'arrêté préfectoral n° 2017-PREF-DRCL/254 du 10 mai 2017 portant mise à jour des statuts de la CCVE et évolution de ses compétences,
VU l'arrêté préfectoral n° 2018-PREF-DRCL/086 du 28 février 2018 portant modification des statuts de la CCVE par l'extension de ses compétences relatives à la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations, à l'eau et à l'assainissement,
VU l'arrêté préfectoral n° 2020-PREF-DRCL-171 du 4 juin 2020 portant modification des statuts de la Communauté de communes du Val d'Essonne par la modification de la liste des compétences obligatoires, la redéfinition des compétences supplémentaires et la mise en place d'une nouvelle répartition des sièges,

Reçu le 20/12/2022 la délibération n° 70-2022 du Conseil communautaire du 27 septembre 2022 prenant acte du rapport d'activité 2021 de la CCVE,

VU le rapport relatif à l'activité de la CCVE établi au titre de l'année 2021, et le compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement,

CONSIDÉRANT la nécessité de rendre compte de l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale,

L'exposé ayant été entendu,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

PREND ACTE de la présentation du rapport d'activité 2021 de la Communauté de communes du Val d'Essonne.

PREND ACTE du compte administratif 2021 du Budget Principal.

Fait et délibéré en séance publique les jours, mois et an susdits. Ont signé au registre les membres présents.

Marie-Claire CHAMBARET
Maire de Cerny

